

## **La Chambre régionale des comptes rend un rapport très favorable sur la remunicipalisation de l'eau**

**La Chambre régionale des comptes (CRC) a rendu public, mardi, un rapport qui dresse un bilan très positif du passage en régie municipale de la distribution de l'eau dans la capitale. Il confirme la pertinence du choix fait par l'Exécutif.**

La CRC estime que la transition vers la Régie a été réussie, malgré des difficultés les premières années. Si les conditions de transfert des moyens techniques, informatiques et humains par les entreprises délégataires antérieures n'ont pas été satisfaisantes la Chambre relève que ces difficultés ont été résolues et que la Régie présente aujourd'hui des conditions de fonctionnement très satisfaisantes, ainsi que des fondamentaux économiques et sociaux favorables.

Le contrat d'objectifs entre la Ville de Paris et Eau de Paris est jugé efficace. Il permet, selon la CRC, un très bon suivi des performances de la Régie, qui a dépassé ses objectifs sur la quasi-totalité des indicateurs techniques, sociaux, sanitaires ou économiques. La CRC relève « la qualité du service rendu », « le bon état du réseau », « l'importance des actions en matière de protection de la ressource », « la satisfaction des clients » et l'effort réalisé dans « la prévention des risques contre les pollutions ».

Les indicateurs sociaux prévus au contrat passé avec la Ville sont bons, notamment en matière de parité femmes/hommes. Si la Chambre note une forte progression de la masse salariale lors de la création de la Régie, due aux harmonisations sociales pour des personnels qui provenaient de quatre entreprises différentes, celle-ci s'avère conjoncturelle. Quatre ans plus tard, et après absorption de ces effets de fusion, la croissance de la masse salariale s'est stabilisée autour d'une évolution naturelle de +2,5%.

La baisse de 8% des tarifs a renforcé le pouvoir d'achat des Parisiens sans impacter le modèle économique. L'excellente santé financière de la Régie, avec un résultat supérieur à 15% du chiffre d'affaire, permet un autofinancement de la totalité des investissements et un très faible endettement.

La Chambre souligne néanmoins la baisse tendancielle de la consommation d'eau à Paris, aussi constatée dans de nombreuses villes de France et d'Europe. Elle est la conséquence des évolutions des modes de vie et de l'amélioration des équipements domestiques et industriels, qui permettent une utilisation plus responsable de ce bien public qu'est l'eau. Pour la Cour, cette baisse appelle à conforter le modèle économique. Une analyse partagée par la Ville et par Eau de Paris, qui sera prise en compte dans la construction du futur contrat d'objectifs.

Les stratégies engagées par la Régie en matière de maîtrise des charges, d'innovations, d'optimisation des process industriels et de développement d'activités nouvelles comme la distribution d'eau non potable, seront ainsi renforcées, avec la volonté de maintenir des tarifs particulièrement abordables pour les particuliers.